

GROUPE DE TRAVAIL JOURNALISTES LE COLLECTIF S'ÉLARGIT, LE CAHIER REVENDICATIF S'AFFINE



Le groupe de travail fédéral « journalistes » s'est réuni ce lundi 18 janvier 2021. Étaient présents à cette deuxième réunion, des camarades de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale, de la presse quotidienne nationale, de la presse magazine et de la presse spécialisée.

L'historique de la constitution de ce groupe de travail a été rappelé : issu d'une réflexion commune à la suite du FILPAC Tour de l'automne 2020 où nous avons pu constater une maigre représentation des journalistes lors des assemblées générales, due sans doute au manque de travail revendicatif pour cette catégorie professionnelle dans les instances syndicales FILPAC CGT, la décision de créer ce collectif a été prise lors de l'assemblée générale des délégués des titres de presse régionale du 14 octobre 2020. Une première réunion s'est tenue le 30 novembre 2020 où la décision d'élargir ce groupe de travail, cantonné initialement à la presse en régions (PQR, PQD, PHR) aux autres formes de presse s'est imposée aux participants. Cette première réunion a donné lieu à la rédaction d'un communiqué et a confié le pilotage de ce collectif fédéral à Tan Fordeveaux (*La Tribune-Le Progrès*).

Des sujets ayant été mis au jour en novembre, ils ont été le fil conducteur de cette deuxième réunion. Il a été question, notamment, de la précarité de certains métiers de la presse, comme les correspondants locaux, les pigistes, les dessinateurs ou les photographes de presse.

Si dans quelques titres, les correspondants locaux de presse semblent bien organisés et ont même parfois pris l'ascendant sur la rédaction, ils ne restent majoritairement qu'une main-d'œuvre bon marché et relativement passive, exploitée par les groupes de presse.

Dans certains quotidiens, le « ménage » est en cours pour réduire le nombre de pages de micro-locales, donc le nombre de correspondants. Cependant, aucune solution n'est proposée pour que les rédacteurs professionnels aient les moyens de couvrir davantage le territoire des petites locales. L'éditeur de presse agit comme si la qualité de l'information et le print n'avaient plus d'importance. De là naissent une multitude d'intitulés de postes et de nouvelles tâches, par exemple sur le web, les réseaux sociaux ainsi que pour la prise d'images et la mise en ligne de vidéos.

On observe que la frontière entre les rédacteurs

On observe que la frontière entre les rédacteurs professionnels, les pigistes et les correspondants locaux est de plus en plus ténue...

professionnels, les pigistes et les correspondants locaux est de plus en plus ténue ; que ces deux dernières catégories se précarisent de plus en plus et que les tâches des uns et des autres augmentent à vue d'œil sans aucune contrepartie.

Nos propositions :

- **S'inscrire** dans la démarche initiée par le syndicat Info'Com pour évaluer et comprendre les difficultés rencontrées par les correspondants locaux en popularisant largement le questionnaire en ligne (<https://www.infocomcgt.fr/clp-votre-avis-nous-interesse/>) afin d'en tirer un cahier revendicatif relativement exhaustif au niveau national ;
- **Mettre en évidence** les méfaits de la politique salariale imposée par les éditeurs qui est de plus en plus néfaste pour tous les journalistes ainsi que préjudiciable au contenu de nos journaux ;
- **Évaluer les nouvelles compétences des journalistes**, écrivant ou non, afin de valoriser le métier et éviter ainsi qu'ils ne deviennent de simples « producteurs de contenus » ;
- **Élargir notre groupe de travail** à tous les journalistes en se référant au champ de la convention collective nationale, y compris en engageant un travail interfédéral au sein de la CGT. Le collectif « Journalistes » a été choqué d'apprendre qu'un courrier des syndicats catégoriels de journalistes avait été envoyé à certains patrons de presse pour demander la création d'une CPPNI sans que la FILPAC CGT n'en ait été informée. Comme nous le rappelions dans notre communiqué du 4 décembre dernier, la convention collective des journalistes n'a pas de commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et, à ce titre, se trouve en dehors de toute règle légale. Ce qui implique en premier lieu que la convention collective nationale des journalistes ne vit pas et qu'elle ne correspond plus aux réalités de terrain. Le collectif mandate donc sa fédération pour s'inscrire dans la démarche de construction de cette CPPNI afin de participer aux nouvelles relations paritaires qui vont enfin reprendre dans cette branche professionnelle et pour y porter les axes revendicatifs de nos secteurs. •